



République française

Département du Cantal

COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 12 avril 2024

Membres en exercice :

Date de la convocation: 21/03/2024

11

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE

Présents : 8

Votants: 9

Présents : Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY

Pour: 7

Représentés: Jean-Pierre ROUSSEL par Catherine MAISONNEUVE

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON

Secrétaire de séance: Marie-Pierre BABUT

Objet: Vote du compte administratif 2023 - veyrieres - DE_2024_015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAISONNEUVE Catherine

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par MAISONNEUVE Catherine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 808.30			118 175.03	4 808.30	118 175.03
Opérations exercice	136 497.62	57 415.07	151 933.73	281 676.11	288 431.35	339 091.18
Total	141 305.92	57 415.07	151 933.73	399 851.14	293 239.65	457 266.21
Résultat de clôture	83 890.85			247 917.41		164 026.56
Restes à réaliser	130 034.41				130 034.41	
Total cumulé	213 925.26			247 917.41	130 034.41	164 026.56
Résultat définitif	213 925.26			247 917.41		33 992.15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2024
015-211502547-20240412-DE_2024_015-DE

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à VEYRIERES, le 12 avril 2024,

Le Maire
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

